



Les armes de destruction ma

Le lobby des pesticides sait comment imposer ses intérêts à Berne. En effet, certains produits interdits ailleurs sont toujours utilisés chez nous et des procédures non transparentes permettent d'en commercialiser de nouveaux.

Début mai 2013, c'est panique à bord chez Syngenta et Scienceindustries, l'Association des industries Chimie Pharma Biotech : la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil national entend étendre la suspension que vient d'adopter l'UE relative à trois pesticides particulièrement nocifs pour les abeilles (les célèbres néonicotinoïdes) à d'autres insecticides, avançant qu'il existe des alternatives telles que la production intégrée extensive ou l'agriculture biologique. Une motion allant dans ce sens doit être votée six semaines plus tard à la chambre basse. Pour le lobby des pesticides, il est temps de passer à l'action.

Un conflit d'intérêt à l'office fédéral

Le 19 mai déjà, Scienceindustries, et en particulier un représentant de Syngenta ainsi que – qui l'eût cru – Eva Reinhard, vice-directrice de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et cheffe du

service d'homologation des pesticides, mènent l'offensive devant les médias. Le message est clair : les pesticides, et notamment les néonicotinoïdes, sont indispensables à l'agriculture et à l'économie alimentaire suisses pour maintenir le niveau d'approvisionnement actuel.

Cette action médiatique conjointe donne une image très juste de l'étroite symbiose entre l'OFAG et l'industrie des pesticides. Les médias rapportent fidèlement la conférence de presse sans mentionner le conflit d'intérêts de Mme Reinhard. Seule une émission de la radio télévision suisse alémanique l'interroge trois semaines plus tard à ce sujet, ce à quoi l'intéressée rétorque : «Pour l'OFAG, il est crucial de parler et de discuter avec tout le monde.»

La Confédération ne voit aucun risque

Des années durant, pour la plus grande joie des producteurs de pesticides, l'OFAG n'a vu aucun risque «inacceptable» dans les néonicotinoïdes. Mais en janvier 2013, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA) publie un rapport alarmant qui confirme le danger pour les abeilles. Fin avril, l'UE décide alors d'interdire l'imidaclopride, la clothianidine et le thiaméthoxame, trois néonicotinoïdes puissants, malgré la forte pression du lobby européen des pesticides emmené par la European Crop Protection Association (ECPA), dont Scienceindustries est membre associé.

L'OFAG se voit contraint de lui emboîter le pas et conclut timidement dans un communiqué de presse équivoque : «bien que ces produits ne constituent pas un risque inacceptable pour les abeilles, la marge de sécurité est faible».



www.flonline.de

Assive du lobby des pesticides

Fin mai, Johann Schneider-Ammann, ministre de l'agriculture, vient en aide aux opposants à l'extension de l'interdiction: dans sa réponse écrite à la motion de la CSEC, il met en garde contre les «conséquences dramatiques pour l'agriculture» d'une telle interdiction, craignant une diminution «significative» de la production. Une argumentation qui, de toute évidence, porte la marque du lobby chimique et de l'Union suisse des paysans. Le 19 juin, les défenseurs des pesticides peuvent savourer leur victoire: le Conseil national rejette de peu la motion par 99 voix contre 85. Le PDC, en particulier, est partagé.

Le lobby des pesticides est bien connecté

Pour son lobbying, Syngenta, le géant suisse des pesticides, recourt aux services de l'agence de relations publiques Dynamics Group SA. Sa liste de mandants comprend également Scienceindustries et le groupe parlementaire Formation, recherche et innovation présidé par le conseiller national zougais PDC Gerhard Pfister et dont le secrétariat est dirigé par Scienceindustries.

Les trois mandats sont suivis par Bettina Mutter, partenaire de Dynamics et ancienne rédactrice au *Tages Anzeiger*, à qui Pfister a récemment accordé l'autorisation d'accéder au Parlement. Lors de la session de mars dernier, Gerardo Ramos, responsable des pesticides chez Syngenta, est invité par le groupe parlementaire à présenter un exposé sur un nouveau pesticide dont le développement a coûté quelque 260 millions de dollars. Le message aux politiques et aux autorités est sans ambiguïté: une interdiction supprimerait des investissements et des emplois en Suisse.

Des procédures d'autorisation non transparentes

Vu la pression de l'industrie sur l'autorité d'homologation de l'OFAG, il y a lieu de se demander dans quelle mesure celle-ci est encore autonome dans ses décisions. D'autant plus que l'OFAG ne peut s'appuyer sur des résultats de recherche indépendants, mais uniquement sur des études menées sur mandat des requérants. Des demandes d'homologation ont-elles une fois été rejetées? L'OFAG reste hélas très vague sur ce sujet délicat et se contente de répondre «qu'il ne tient pas de statistiques à ce propos».

Les décisions d'homologation des pesticides par le «Secteur Protection phytosanitaire durable» de l'OFAG sont donc une boîte noire. Comme nous le confirme l'office fédéral, il n'existe aucune statistique sur les demandes acceptées, rejetées ou modifiées. Les demandes des producteurs de pesticides sont secrètes, de même que les expertises qu'ils commandent. Les rapports d'homologation et la pondération des intérêts de l'OFAG ne sont pas non plus publiés. C'est le règne de la non-transparence dans un domaine pourtant d'intérêt public.

Des poisons mortels rappelés avec hésitation

La nature est devenue un grand laboratoire à ciel ouvert pour l'industrie chimique. Comme le risque de nombreux produits est jugé trop faible au moment de leur homologation, une fois mis sur le marché de nouvelles découvertes obligent à les retirer. Au cours des quatre dernières années, l'OFAG a interdit 36 substances actives, la plupart du temps dans la foulée de l'UE. La stratégie de l'industrie chimique en Suisse est manifeste:

il convient d'abord d'empêcher l'OFAG de fixer des conditions d'homologation plus strictes que l'UE, et ensuite d'imposer des dérogations favorables aux pesticides. Certains produits dangereux étaient déjà interdits depuis longtemps dans l'UE avant de l'être dans notre pays. C'est notamment le cas du dichlobénil et de la trifluraline, deux herbicides interdits depuis 2004 et 2007 dans l'UE. Ces deux produits n'ont été supprimés qu'en 2013 de la liste des pesticides de l'OFAG. Dans sa décision de rappeler la trifluraline, la Commission européenne concluait déjà en 2007 que «le produit est très toxique pour les organismes aquatiques», surtout pour les poissons.

Le poison de Bhopal reste sur la liste

L'aldicarbe, une autre substance active, est également interdite dans l'UE depuis 2007. La décision d'interdiction s'appuie sur un risque élevé pour les petits oiseaux et les vers de terre. Et pourtant, deux pesticides à base d'aldicarbe commercialisés par Bayer et Omya, figurent encore sur la liste de l'OFAG, car ce dernier a cédé à la pression de la Fédération suisse des betteraviers en 2007 et ferme les yeux depuis. A la fin de cette année, l'aldicarbe – l'un des deux poisons libérés dans l'environnement lors de la catastrophe chimique de 1984 à Bhopal (Inde) – devrait enfin être définitivement interdit. On estime à 20 000 le nombre de personnes décédées directement ou indirectement des suites de l'accident.

Tandis que l'UE publie les rapports de rappel, l'OFAG les garde secrets dans l'intérêt de l'industrie chimique. «Nous ne publions aucun rapport de ce type.» Seul le nom des pesticides rappelés est indiqué sans autre information dans les décisions de modification du Conseil fédéral.

Le même jeu pour le glyphosate

S'agissant de la formulation des communiqués de presse, la concertation entre l'OFAG et le lobby des pesticides fonctionne à merveille. C'est en tout cas ce qui est apparu en mars dernier, lorsque le Centre international de recherche sur le cancer (IARC) est arrivé à la conclusion que le glyphosate, la substance active la plus vendue dans le monde, était probablement cancérigène pour l'homme. L'OFAG et l'industrie des pesticides ont tout de suite été sur la défensive. Le communiqué de presse de Scienceindustries concordait étonnamment avec celui de l'OFAG.

Le scénario de la motion de la CSEC se répète donc pour le glyphosate, substance hautement nocive: dans sa réponse à plusieurs interventions, le Conseil fédéral a décidé en juin dernier de continuer à considérer cette substance comme non cancérigène et inoffensive pour les animaux, alors même que des malformations et des maladies graves augmentent de façon alarmante chez les animaux et les individus exposés à de fortes concentrations du produit. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Coop et Migros ont retiré de leur assortiment tous les produits qui en contiennent.

Des procédures plus transparentes

Pro Natura demande que les processus d'homologation des pesticides respectent les exigences suivantes:

Rendre équitables les décisions d'homologation: lors de la procédure d'homologation de pesticides, tous les offices fédéraux concernés (agriculture, environnement, santé publique) sont habilités à décider de manière égale. La responsabilité actuelle du processus d'homologation incombant à l'OFAG n'est pas opportune.

Réduire les risques: les risques de l'utilisation de pesticides sont aujourd'hui insuffisamment pris en compte dans le processus d'homologation. De nouveaux règlements doivent être créés afin que les organismes dits non ciblés soient mieux protégés.

Créer de la transparence: les décisions administratives importantes pour notre santé et pour l'environnement doivent être publiées de façon transparente et intelligible. La pondération des intérêts et toutes les études à la base d'une décision d'homologation doivent être publiquement accessibles. [ml](#)

Actuellement, plusieurs groupes de travail au sein de l'administration élaborent un plan d'action national pour réduire les risques liés aux pesticides. Or, la responsabilité de ces travaux n'incombe pas aux instances chargées de la protection telles que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ou l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), mais une fois de plus à l'OFAG favorable aux pesticides. Ce dernier a d'ailleurs convié les milieux intéressés à un atelier en avril 2014. Les souhaits et griefs du lobby des paysans et des pesticides étaient omniprésents. A en croire le procès-verbal de cette journée, le représentant de Scienceindustries s'est dit très satisfait des résultats de l'atelier. Le rapport devrait paraître à fin 2016.

KURT MARTI est journaliste indépendant.